

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION

CC\_2020\_005

#### OBJET :

#### COMMISSION N°2

#### **MOBILITE**

#### **Présentation du schéma cyclable de la CCPC**

#### **Présents de la délibération CC\_2020\_001 à la CC\_2020\_010 :**

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

#### **Présents de la délibération CC\_2020\_010 à la CC\_2020\_016 :**

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 43

L'an deux mille vingt, le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MONCHEAUX sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 mars 2019, conformément à la loi.

#### **Présents :**

MM. Jean-Luc DETAVERNIER, Eric MOMONT, Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Benjamin DUMORTIER, Jean-Michel DELERIVE, Yannick LASSALLE, Mme Joëlle DUPRIEZ

MM. Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Alain DUTHOIT, Frédéric PRADALIER, Raymond NAMYST, Bernard ROGER, Jean DELATTRE, Pascal FROMONT, Amaury DUFOUR, Marion DUBOIS, Michel DUPONT, Yves OLIVIER, Régis BUE, Marie-Hélène BACLET, Marcel PROCUREUR, Francis MELON, Jeannette WILLOCQ, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Bruno RUSINEK, Marie CIETERS, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Pierre CROXO, Alain DUCHESNE

Olivier VERCRUYSSSE, Alain BOS

#### **Ont donné pouvoir :**

Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Sylvain CLEMENT, procuration à M. Luc FOUTRY

M. Arnaud HOTTIN, procuration à M. Eric MOMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART

M. Frédéric SZYMCZAK, procuration à M. Thierry LAZARO

Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Philippe DELCOURT

#### **Absents excusés :**

M. Bernard CORTEQUISSE, Jean-Claude SARAZIN, Ingrid LEMAHIEU

Mme Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant M. Olivier VERCRUYSSSE

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

#### **Absents :**

M. Jean-Paul FRANCKE, Jean-Paul BEAREZ, Benoit BRILLON, Christian LEMAIRE

**Secrétaire de Séance : Amaury DUFOUR**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 janvier 2020**

*Délibération CC\_2020\_005*

## **COMMISSION N°2**

### **MOBILITE**

#### ***Présentation du schéma cyclable de la CCPC***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu l'étude transport engagée en 2016 par la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Vu, le projet de territoire de Pévèle Carembault,

Vu la délibération cadre « Transport et mobilité » du 19 février 2018, proposant la définition un schéma de pistes cyclables favorisant le rabattement vers les gares et permettant les déplacements de proximité

Considérant que les déplacements sont ressortis comme une préoccupation majeure des habitants du territoire de Pévèle Carembault lors du débat public de 2014,

Considérant que de ce fait, Pévèle Carembault a engagé une étude sur les transports et les déplacements en 2016 dans le but d'apporter des solutions efficaces et alternatives à l'usage de la voiture individuelle,

Considérant que la stratégie en matière de mobilité s'articule autour de plusieurs enjeux et notamment le développement de l'intermodalité sur les gares TER du territoire, l'amélioration de l'accessibilité à la Métropole Européenne de Lille et les principaux bassins d'emploi par le car, le développement des mobilités alternatives et la mise en place d'une gouvernance supra communautaire avec les territoires voisins,

Considérant la volonté des élus de la Pévèle Carembault de contribuer par des actions significatives à l'amélioration des conditions de déplacements pour les habitants du territoire,

Considérant la demande de plus en plus forte des habitants de pouvoir se déplacer en vélo au quotidien sur le territoire, dans des conditions de confort et de sécurité optimales,

Considérant que les besoins de déplacements concernent prioritairement le rabattement vers les pôles d'échanges, les établissements scolaires, les zones d'activités, les équipements communautaires, les services, les commerces de centre-bourg,

Considérant l'attractivité grandissante du territoire pour la pratique du vélo loisirs,

Considérant le travail en Commission 2 et les échanges avec les maires,

Considérant le souhait de lancer une concertation sur ce projet de schéma cyclable auprès des communes afin de recueillir l'avis de l'ensemble des communes avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Considérant qu'à l'issue de cette période de concertation, le Conseil validera définitivement le schéma.

Le présent schéma cyclable souhaite répondre en priorité à des pratiques utilitaires de cyclistes de niveau moyen, les pratiques de loisirs sont traitées en complément.

Considérant que le schéma souhaite prioriser deux types de liaisons :

- Le rabattement vers les pôles d'échanges, les établissements scolaires, les équipements communautaires,
- Les liaisons intercommunales

Que ces intentions se traduisent spatialement sur une **carte jointe** à la présente délibération. Cette carte présente :

- Le **réseau structurant** qui représente l'ossature du schéma à construire traverse la Pévèle Carembault et relie les grands éléments du territoire (Deûle, Forêt de Phalempin, Marque, plaine de Bouvines, Forêt de Marchiennes, ...),
- Le **réseau principal** représente les liaisons de rabattement vers les pôles du territoire (gares et pôles d'échanges, collèges et lycées, zones d'activités, équipements, commerces) ainsi que les liaisons inter-bourg
- Les aménagements existants constitués pour l'essentiel des pistes et bandes cyclables situées le long des voiries départementales, ainsi que des voies vertes (PP, Pévèle, Scarpe),

Que le schéma cyclable comprend 3 volets :

#### 1<sup>er</sup> volet : Infrastructures

- Aménager les itinéraires
  - Recourir à l'aménagement le plus adapté
  - Sécuriser les parcours
  - Garantir l'entretien
- Valoriser le jalonnement
  - Donner une information à l'utilisateur
  - Donner des repères pour les automobilistes
  - Offrir une identité pour le réseau

#### 2<sup>ème</sup> volet : Stationnement

- Aménager des stationnements publics
  - Aménager des places de stationnement vélo aux abords des gares et arrêts de bus, et des équipements communautaires (Piscines, PACBO, Pévèle Aréna, Cinémas, zones d'activités)
  - Accompagner l'aménagement de stationnement au droit des autres équipements et des commerces de bourg
- Faire aménager des stationnements privés
  - Faire respecter les normes de construction dans les logements collectifs et bâtiments de bureaux neufs et valoriser les opérations les plus vertueuses
  - Inciter à l'aménagement de stationnement dans les logements collectifs et bâtiments économiques existants qui en sont dépourvus

#### 3<sup>ème</sup> volet : Accompagnement au changement

- Encourager la population à pédaler
  - Proposer des animations autour du vélo
  - Apprendre/réapprendre la population à faire du vélo
  - Aider à l'équipement de la population
  - Développer des projets vélo dans les écoles
- Sensibiliser à la sécurité
  - Proposer des interventions dans les écoles
  - Editer des documents
  - Sensibiliser les automobilistes
- Diffuser l'information
  - Promouvoir le schéma et l'action communautaire
  - Proposer des documents d'information touristique
- Expérimenter des actions en faveur de la promotion du vélo (vélobus, ...)

- Développer des services (location, point d'eau, atelier de réparation, ...)  
des partenariats (tourisme/loisirs, hébergement, restauration, ...)

### Mise en œuvre

Considérant que la mise en œuvre opérationnelle du schéma cyclable s'effectuera suivant deux axes :

- Un premier axe qui vise en concertation avec les partenaires, à réaliser l'aménagement des itinéraires continus qui ne demandent pas de travaux ni d'acquisitions (essentiellement peinture et jalonnement) afin de déployer rapidement un maillage.
- Un second axe qui s'articulera autour de programmation annuelle concernant :
  - La résorption des discontinuités relatives aux rabattements vers les gares et les collèges/lycées
  - La réalisation de 2 à 3 « grands projets »
  - Le déploiement du stationnement vélo
  - L'animation, la communication et les expérimentations

### Financement

Considérant que la définition précise de la politique de financement sera abordée avec le prochain exécutif pour l'ensemble des liaisons.

Que la recherche de partenariat et de subventions sera systématique afin d'assurer un financement juste et optimisé de ces actions. Les principaux partenaires identifiés sont le Département et les communes.

Que d'autres partenaires comme l'Etat, la Région, les territoires voisins, seront à mobiliser.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 43 VOTANTS)**

- *De prendre acte du projet de schéma cyclable de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.*
- *De lancer la concertation auprès des communes pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.*
- *De solliciter des subventions, et autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant à ces demandes de subventions*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte en rapport avec la démarche.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

